



Vol de 1300e dans un hypermarché

Par **frank01**, le **09/03/2011** à **18:55**

Bonjour,rnrnJe me suis fait prendre en flagrant délits en sortie de caisse dans un hypermarché pour un vol de 1300e (principe de la scanette ou je scan moi meme mes articles,je dois l'avouer j'ai été tenter avec ce nouveau système)je n'est scanner que les articles du dessus pour une valeur de 130e que j'ai régler à la caisse . Ensuite en partant un vigile ma demander de venir j'ai reconnu les faits le préjudice est de 1300e le vigile me dit que ce n'est pas la première fois car il me surveille en caméra depuis un petit moment.rnSuite à ça la police arrive je suis auditionner et perquisitionner pour trouver des articles de mes anciens passages en caisse j'avoue tout je leur dit meme ou trouver les articles chez moi (quelques bouteilles d'alcool)rnJe suis convoquer pour une crpc (plaider coupable) rnSinon je ne suis pas retourner au magasin récupérer les 130e d'articles que j'avais acheter j'ai trop honte et j'ai peur qu'il me fasse payé les denrées périssable que j'ai volé environ la moitié des 1300e.rnMa question est de savoir d'après vous ce que je risque comme amende et peine de prison ou surcis.rnSinon je n'ai jamais eu auparavant de problème avec la justice je travail j'ai une maison je le répète j'ai vraiment été tenté par se système qui je trouve insite au vol(j'ai volé de la nourriture et de l'alcool) merci pour vos réponses.

Par **chris_ldv**, le **10/03/2011** à **10:29**

Bonjour,rnrnConcernant le peine maximum encourue:rnrnhttp://www.lexinter.net/Legislation2/vol_simple_et_vols_aggraves.htmrnrn[citation]j'ai vraiment été tenté par se système qui je trouve insite au vol.[/citation]rnrnDites directement au magistrat lors de la CRPC que c'est la système qui est responsable et que vous n'êtes que l'innocente victime de la société de consommation comme cela vous pouvez être certain qu'il ne fera preuve d'aucune clémence ...rnrnSoyez sérieux un instant : 1300€ de nourriture et

d'alcool dans un seul caddie ce n'était pas pour nourrir votre grand mère indigente ou les enfants de votre voisin malade.

Le système de défense que je vous recommande est le suivant: vous avez été tenté et vous êtes passé à l'acte. Aujourd'hui vous réalisez l'erreur que vous avez commise et vous regrettez. Vous êtes prêt à assumer les conséquences de vos actes (= la décision de justice) et vous retiendrez la leçon pour le reste de votre vie.

Cordialement,